

ASSOCIATION VAL TRIQUET-DERBORENCE : AGO 15 JUIN 2024

Le Godet, 18h00

1 Accueil et salutations

⇒ Le président excuse Yves Gaillard, membre du comité actuellement à l'étranger, ainsi que toutes les personnes qui nous ont fait part de leur absence.

2 Approbation du PV du 17 juin 2023

Le PV 2023 a été mis à disposition ½ avant l'assemblée pour lecture et est également disponible depuis de nombreux mois sur le site www.valtriquet.ch.

3 Désignation des scrutateurs

Didier Roh et Didier Varone seront les scrutateurs en cas de vote.

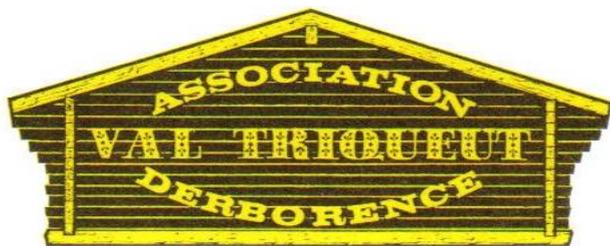
4 Rapport annuel du comité par le président

Sollicité par quelques-uns de nos membres, nous nous sommes attelés dès la fin février au dossier de **l'alimentation en eau potable** des chalets et mayens de la vallée. La question avait déjà été soulevée en 2019 lors de notre assemblée générale.

Un argumentaire nous a été transmis sur lequel nous sommes penchés.

Je vous en donne ici les éléments principaux :

1. Les chalets sont organisés en petits ou moyens consortages, exploitant chacun leur source pour l'alimentation en eau potable.
2. Avec le changement climatique ces sources risquent de se tarir un jour.
3. Bon nombre d'entre elles ne garantissent déjà plus l'eau en fin de saison.
4. Certains équipements de captations et de réseaux sont anciens et de qualité qui pourraient être remis en question du point de vue conformité.
5. Les communes sont responsables de l'alimentation en eau pour les agglomérations sises sur leur territoire.
6. Le potentiel en eau potable est une richesse dans la vallée de Derborence.
7. Les communes se devraient d'anticiper le retour des concessions et il serait judicieux de prévoir les besoins locaux, avant d'être amené à céder les droits à des tiers.
8. Des établissements publics sont confrontés aux mêmes préoccupations que les propriétaires de chalets.



9. Se lancer dans l'étude d'un projet de distribution d'eau est un défi considérable. Il est donc nécessaire de s'y prendre suffisamment tôt.
10. Le canton est à disposition pour soutenir les communes, le Conseil d'État a engagé un délégué aux questions de l'eau à disposition des communes.

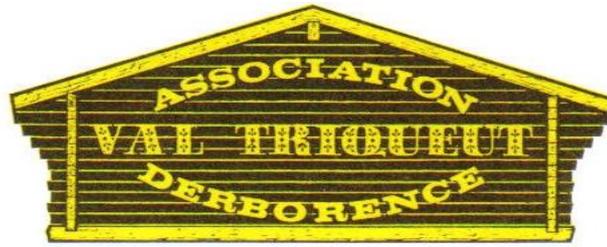
Cet argumentaire a été transmis en l'état à la commune de Conthey puis une rencontre a eu lieu en mai avec le conseiller Philippe Germanier, suivie des éléments de réponse suivants :

1. Le Canton va se renseigner sur les aspects légaux quant aux responsabilités de chacun (Commune / Consortages) en ce qui concerne la fourniture d'eau dans les zones comme les chalets de Derborence.
2. Une fois que les juristes du Canton auront pris position, une réponse sera transmise à la Commune.
3. Le fait de clarifier les droits / devoirs de chacun ne veut en aucun cas dire que la Commune ne désire pas collaborer avec les résidents des chalets pour les aider, dans la mesure de ses possibilités, à trouver des solutions pour pérenniser l'alimentation en eau dans la région de Derborence.
4. Sur proposition de la Commune, le Canton va analyser la possibilité de collaborer avec une Haute Ecole pour mener une étude sur les sources et consortages privés de la région de Derborence.
5. Si cela peut se faire, le Canton et la Commune attendent une collaboration de l'ensemble des consortages.
6. Les résultats d'une telle étude devraient permettre d'analyser les meilleures options permettant de pérenniser l'alimentation en eau des chalets de Derborence.

Autre dossier d'importance, le **plan d'aménagement de Derborence** qui nous a longuement occupé lors de notre dernière assemblée générale.

1. Alors qu'ils auraient dû avoir lieu en fin de saison dernière, les travaux dans la zone alluviale du Godey ont été reportés. Cela a été fait début juin. Il s'agissait de supprimer les "diguettes". Les propriétaires concernés ont été informés par courrier l'année dernière et aucune réaction de leur part n'a été signalée.
2. Le renouvellement de la décision de protection de la forêt et du site de Derborence est finalisé. La mise à l'enquête publique a eu lieu le jeudi 13 juin 2024.

Exigence de l'Office fédéral de l'environnement : toutes les manifestations dans les zones alluviales d'importance nationale seront interdites. On parle ici d'interdiction de poser des infrastructures ou d'organiser de grands regroupements. Le passage, par exemple pour des courses, sur des chemins homologués est possible, tout comme les manifestations à but scientifique ou pédagogique. Mais toutes les manifestations publiques de grande ampleur nécessitant une autorisation cantonale ou communale seront interdites.



En revanche, les petites manifestations privées ne demandant pas d'autorisation – par exemple la fête du Lieudit de notre association – pourront avoir lieu, hors de la zone du lac où il est interdit de sortir des chemins.

3. La modification du PAZ, Plan d'Affectation des Zones, pour le parking a été mise en consultation au sein des services de l'Etat à la fin mai.
4. La place pour l'hélicoptère ne sera pas inscrite dans ce PAZ révisé car elle n'est liée à aucun aménagement particulier. Il ne s'agit pas d'un héliport officiel. Seule une place libre d'arbres d'environ 20 m x 20 m devra être à disposition. La place prévue pour le rebroussement des cars postaux sera adaptée à cette utilisation. Une indication sera apposée sur les plans lors de la mise à l'enquête du parking.

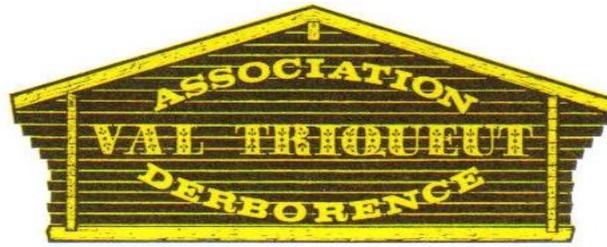
En lien toujours avec le site de Derborence, une modification du tracé du **sentier qui fait le tour du lac** est en réflexion. Chaque année, des forts dépôts s'accumulent à l'embouchure de la Dorbonne ce qui provoque un déplacement des passerelles. L'idée est de prolonger quelque peu le chemin en direction de Dorbon et de franchir la rivière plus en amont avant de rejoindre l'actuel tracé qui conduit à l'auberge ou, suivant le sens de la marche, à la rive droite du cours d'eau. En attendant, les passerelles seront remises en place sur l'itinéraire actuellement homologué.

Par ailleurs, **François Biollaz** nous a informé qu'il ne participerait plus aux assemblées de Val Triquet ou du consortage parce que, je cite, "la dernière assemblée de Val Triquet s'est assez mal passée avec bon nombres de remarques irrespectueuses et de demandes et revendications qui ne sont pas du ressort du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage". François Biollaz rappelle qu'il n'est que le représentant d'un service de l'Etat qui doit faire appliquer des règles et la législation en vigueur.

Concernant le projet d'amélioration de la téléphonie en direction de Montbas, pas d'avancée fracassante. Le directeur technique de la commune de Conthey est en contact avec M. David Bovard. Affaire à suivre.

Au chapitre mobilité, vous avez constaté que plusieurs interventions ont été effectuées sur la route de la vallée par le Service cantonal de la mobilité qui a été remercié au début de ce mois de juin pour ces travaux.

Enfin, nous vous rappelons qu'un groupe **WhatsApp** a été constitué. Il s'appelle "Association Val Triquet". Pour celles et ceux qui souhaitent rejoindre ce groupe, il est toujours possible de transmettre un numéro de téléphone portable à la secrétaire de l'association. Y sont diffusés, des informations de service, comme la date d'ouverture et de fermeture de la route.



5 Présentation des comptes et rapport des vérificateurs

Présentation de l'exercice comptable du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 par la caissière **Gaby Rapillard** :

Charges : frs 2'778.55
Recettes : frs 3'470.30
Bénéfice : frs 691.75

La fortune de l'associations s'élève à frs 19'601.70

Les vérificateurs de comptes **Jean-Jacques Evéquo** et **Claudy Evéquo** (excusé) nous recommandent d'approuver les comptes.

6 Approbation des comptes, décharge au comité

Vote sur les comptes : **approuvés à l'unanimité**

Vote sur la décharge au comité : **approuvé à l'unanimité.**

7 Fixation de la cotisation annuelle (art.8f)

Proposition du comité : maintien à CHF 30.-, approuvé à l'unanimité.

8 Information sur la Fête du Lieudit

Cette année, la fête du Lieudit sera organisée le samedi 3 août 2024 à Derborence par **Jean-Michel Cajoux** et les consorts de Derborence.

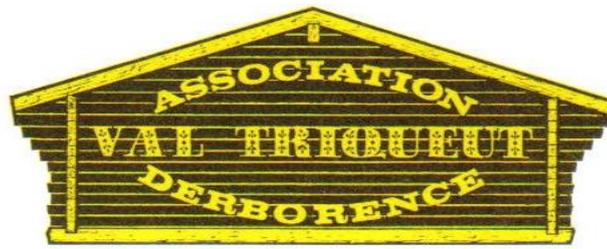
Concernant les prochaines éditions, le comité entend s'impliquer davantage pour ne pas faire peser un poids trop lourd sur les organisateurs.

Il est également prévu que la totalité des boissons soit prise en charge par l'association.

Nous visons un prix de CHF 30.- par adulte. Aux organisateurs de faire le choix du repas pour atteindre la cible.

9 Divers

- ⇒ Site internet dépoussiéré par notre webmaster Yves Moser.
- ⇒ En 2026 il y aura des élections statutaires et il y aura probablement des mouvements au sein du comité.
De nouvelles forces sont recherchées d'ores et déjà, étant donné que notre comité peut monter à 9 personnes.
- ⇒ Marie-Francoise Udry revient une nouvelle fois sur la dangerosité de certains sentiers pédestres. La question avait été posée lors de la dernière assemblée de 2023 en présence de M. Philippe Germanier qui avait précisé qu'un entretien annuel a lieu mais sans aménagement prévu.



- ⇒ M. Mariéthoz précise que les sentiers ne sont pas entretenus et qu'ils apparaissent sur les cartes.
- ⇒ Yves Penon demande qu'à la prochaine assemblée on invite le nouveau représentant communal du dicastère pour lui faire part de nos questions et remarques.
- ⇒ Didier Roh propose que la commune fasse une enquête sur l'état des chemins pédestres de la vallée.
- ⇒ Fabrice propose que les personnes qui cheminent sur ces sentiers et aperçoivent des endroits dangereux ou mal entretenus envoient des photos à la commune. Après discussion le comité décide d'envoyer une résolution à la Commune de Conthey pour qu'ils assument leur tâche d'entretien et remise en état des sentiers pédestres.

Fin de la séance : 19h10